



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Dépistage cancer poumon

Question écrite n° 26739

Texte de la question

M. Frédéric Reiss interroge Mme la ministre des solidarités et de la santé sur le dépistage du cancer du poumon. Le cancer du poumon représente un quart des décès annuels par cancer en France, ce qui en fait de loin le cancer le plus mortel. Les récents travaux de recherche donnent cependant beaucoup d'espoir car les progrès de la radiologie semblent indiquer qu'un dépistage précoce sur les populations à risque, notamment les fumeurs, permettrait de réduire fortement la mortalité due à cette maladie. Suivant les études réalisées dans différents pays, la diminution serait de 20 % à 30 % soit 7 500 vies sauvées par an. Si ces travaux doivent obtenir confirmation, ils laissent envisager un véritable bond dans la lutte contre cette maladie. C'est pourquoi il souhaite connaître sa position sur la poursuite des études en la matière et l'éventuelle mise en place de territoires expérimentaux clairement identifiés pour le dépistage systématique du cancer du poumon pour les sujets à haut risque. Le financement d'une telle expérimentation serait déterminant pour faire avancer la recherche.

Texte de la réponse

Le cancer du poumon est aujourd'hui la première cause de décès par cancer en France et dans le monde. Alors qu'on note une décroissance de ce cancer chez les hommes, il est en progression constante chez les femmes : le nombre de nouveaux cas diagnostiqués chaque année a été multiplié par 7 en 30 ans. Le tabac est le premier facteur de risque de ce cancer. La prévention, par le programme national de réduction du tabagisme puis désormais par le programme national de lutte contre le tabac 2018-2022, de ce cancer et des autres cancers et maladies chroniques liés au tabagisme est ainsi un axe essentiel de la politique de santé. Le plan cancer 2014-2019 cible à la fois la prévention primaire du cancer du poumon, à travers les programmes de prévention, et son dépistage, dont les modalités sont étudiées en fonction des avancées des techniques d'imagerie radiologique et de prise en charge des tumeurs détectées. La Haute autorité de santé (HAS) a publié en janvier 2016 un rapport sur l'évaluation de la pertinence du dépistage du cancer du poumon en France. La HAS considérait que les conditions de qualité, d'efficacité et de sécurité nécessaires à la réalisation de ce dépistage chez des personnes fortement exposées au tabac ou l'ayant été n'étaient pas réunies en France en 2016. Elle attirait l'attention sur les difficultés à identifier de façon précise et fiable la population la plus à risque de cancer broncho-pulmonaire et soulignait l'intérêt d'orienter les recherches autour de cette question. Elle rappelait également la nécessité d'une maîtrise de l'irradiation, la répétition d'examens radiologiques entraînant un cumul de doses de rayons X au niveau des organes du thorax (dont poumons, seins) et appelait à des recherches complémentaires afin d'améliorer les connaissances sur les conséquences de l'exposition répétée à des doses de rayons X qualifiées de faibles. La position de la HAS peut être mise à jour à la lumière de nouvelles études désormais disponibles. S'il est vrai que les récents travaux de recherche montrent une réduction de la mortalité par cancer du poumon grâce au dépistage par tomodensitométrie à faible dose, plusieurs questions restent à ce jour non résolues. Des études sont actuellement financées à hauteur de 3 millions d'euros par l'Institut national du cancer et ses partenaires, sur deux champs : les études sur les biomarqueurs et les études sur la faisabilité d'un tel dépistage organisé et d'un ciblage de la population à risque. Les résultats scientifiques de ces études sont un préalable

nécessaire à la mise en place de dépistage précoce du cancer du poumon, dans le respect des exigences de santé et de qualité indispensables à tout programme de santé publique.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Reiss](#)

Circonscription : Bas-Rhin (8^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26739

Rubrique : Maladies

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 février 2020](#), page 1176

Réponse publiée au JO le : [6 octobre 2020](#), page 6925